

dû depuis bien longtemps faire partie des Etats-Unis.

Le président Taft et les champions de cette mesure ont rendu le fait bien clair dans plusieurs discours qu'ils ont prononcés sur cette question.

Les Etats-Unis s'installent d'ordinaire dans les pays où ils interviennent, et l'histoire peut se répéter. Nous pourrions citer Cuba, les Philippines et d'autres exemples de conquêtes et d'annexions au cours des dernières années. Ce ne sont là que des témoignages de ce que nous pouvons faire quand nous essayons. Nous sommes, aujourd'hui, le premier et le plus grand pays du monde, et avec le Canada et ses ressources prodigieuses ajoutés à notre actif déjà universel et tout-puissant, nous pourrions aisément dire: "Que la paix règne", et forcer les autres nations du monde à marcher à notre suite et à répondre à notre appel.

On peut maintenant considérer comme étant à notre portée, ce qui, il y a quelques années à peine, nous semblait impossible et inévitable.

Nous avons vu le grand parti libéral du Canada se faire le champion de ce projet de réciprocité qui n'était qu'un effort voilé des partisans de l'annexion.

Il est probable que les frontières nationales et internationales seront effacées dans nombre d'endroits indiqués sur la carte du monde, et que ce changement s'opérera avant dix ans.

Ils étaient prophètes alors. On répandit à profusion cette littérature et ces discours parmi la population des Etats-Unis. Les honorables membres de la gauche ont pour habitude d'envisager toute chose sous son jour le plus sombre et le plus défavorable, et nous en avons eu des exemples au cours de ce débat. C'est ce Gouvernement indigne, extravagant et insensé qui a causé cet état de choses.

L'honorable député qui vient de reprendre son siège a parlé de l'augmentation du nombre des fonctionnaires de l'Etat. Eh! quoi, en Angleterre, les crédits du service civil ont été portés de £29,000,000 qu'ils étaient en 1907, à £55,000,000, en 1914, et le budget de l'exercice en cours est d'un million et demi de livres sterling plus élevé que ne l'était celui de l'année dernière. Quelle que soit la cause, malgré toute la prospérité commerciale et industrielle, et avec tout le progrès accompli et toute la richesse dont notre mère patrie tire orgueil elle a jugé nécessaire d'augmenter le nombre de ses fonctionnaires civils afin de faire face aux progrès du pays.

A mon sens, les honorables membres de la gauche ne se sont pas montrés justes dans la critique qu'ils ont faite du fonctionnement de la loi du service civil. L'honorable ministre a essayé d'expliquer qu'un grand nombre de nouvelles nominations, dé-

missions ou renvois d'office, représentait le chiffre des fonctionnaires nommés temporairement. Ainsi, nous savons tous, par exemple, que pour les arpentages et travaux publics exécutés l'été, on emploie durant cinq ou six mois des hommes qui, après ce temps, se retirent du service de l'Etat.

M. SINCLAIR: Mon honorable ami croit-il que si les employés dont il parle étaient révoqués au bout de six mois, leurs noms figureraient sur l'autre face de cet état? Les divers départements comptent un certain nombre de nominations et de démissions. Si quelqu'un a été nommé pour six mois et qu'on l'a révoqué, il est certain que son nom figurera au nombre des personnes remerciées de leurs services.

M. GLASS: L'explication a été fournie par le ministre, mais je répondrais à la question de l'honorable député en lui posant celle-ci: Dirait-il qu'il sait que présentement le nombre des fonctionnaires publics a été augmenté de 10,000 depuis 1911?

M. SINCLAIR: Je m'en tiens exclusivement à l'état déposé sur le bureau de la Chambre par le Gouvernement.

M. GLASS: Ce n'est pas là ce que cet état fait voir. Je sais qu'il est très facile de jongler avec les chiffres dans un but quelconque.

M. SINCLAIR: La vérité, c'est que les états indiquent un nombre plus considérable, car les 515 employés supplémentaires du département de la Marine et des Pêcheries ne sont pas compris dans ce total de 10,000, et que nous ne connaissons encore rien de ce qui s'est fait, sous ce rapport, au ministère de la Milice. J'ajoute que cet état n'embrasse que deux années.

M. GLASS: Je n'ai pas spécialement étudié cet aspect de la question et je ne fais qu'énoncer les chiffres que mon honorable ami m'a indiqués. Je crois cependant que si l'honorable député voulait être sincère, et fournir à la Chambre le renseignement exact, il s'efforcerait de se procurer les états qui se rapportent à cette question. Une comparaison juste reposerait non pas sur l'augmentation du nombre des nominations mais sur celle des fonctionnaires dont on retient présentement les services. Cette comparaison serait juste et équitable; si l'augmentation était déraisonnablement considérable eu égard à l'augmentation de la besogne dans les départements, on pourrait avoir raison de critiquer, mais il n'y a pas de place pour la critique sui-